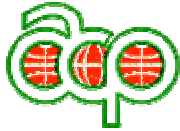




Groupe 30 Afrique

Communiqué de presse Bruxelles, janvier 2008



Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Secrétariat ACP)

« Programme d'appui aux industries culturelles des pays ACP »

Le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Secrétariat ACP) a élaboré un Programme d'appui aux industries culturelles des 79 pays qui le compose. Ce programme, géré et mis en œuvre par le Secrétariat ACP assisté d'une Unité de Gestion du Programme (UGP), est financé sur les « Fonds Intra-ACP » du 9^{ème} Fonds européen de développement (FED).

La gestion de cette UGP vient d'être notifiée au consortium mené par ECO en partenariat avec EWC, Africultures et Groupe 30 Afrique.

L'objectif général de ce programme est de contribuer au développement et à la structuration du secteur culturel dans l'espace intra-ACP, à travers la promotion d'un environnement favorable à la création, les échanges, l'indépendance, la viabilité et la diversité des valeurs culturelles fondamentales des pays ACP.

Le programme vise concrètement à renforcer les capacités des décideurs politiques, des acteurs culturels et de certaines filières des industries culturelles des Etats ACP.

Il s'articule autour de trois composantes complémentaires :

- la création d'un Observatoire culturel ACP comme lieu de conseil et d'information pour améliorer le cadre politique, juridique et institutionnel du secteur ;
- le Fonds de soutien au secteur culturel intra-ACP pour structurer, professionnaliser et renforcer les possibilités de financement des acteurs culturels ACP ;
- un projet ACP/BIT/CNUCED/UNESCO de renforcement des industries créatives dans 5 pays pilotes ACP (Fidji, Mozambique, Sénégal, Trinité Tobago et Zambie) mis en œuvre par les agences onusiennes.

Le Programme est une approche visant à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Dakar pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP (2003) et la Résolution de Santo Domingo (2006), adoptés par les ministres ACP de la culture.

Le budget du programme est de 6.3 millions d'euro pour la période 2007 - 2012, dont **2 millions d'euro consacrés aux Fonds**. Les bénéficiaires sont les professionnels du secteur dans les 79 Etats ACP.

Un programme pluriannuel en matière de subventions, contenant des informations plus précises sur les objectifs, le calendrier et le champ d'action du Fonds, sera publié au cours du **premier trimestre 2008** par le Secrétariat ACP.

Le Secrétariat ACP publiera par la suite un appel à propositions au cours du **deuxième trimestre 2008**.

Les informations sur les activités de l'Observatoire et sur l'appel à propositions seront publiées sur le site web du Programme qui sera lancé dans le courant du deuxième trimestre 2008, ainsi que sur le site web du Secrétariat ACP (www.acp.int).

Contacts:

Unité de Gestion de Projet (UGP)

Chaussée de la Hulpe, 150

1170 Bruxelles - Belgique

Coordination ECO : Mme. Nina Hoffmann, nina.hoffmann@eco3.be

Expert principal du Fonds : Mme. Marta Carrascosa, marta.carrascosa@eco3.be

Expert principal de l'Observatoire culturel : M. Sagnia Burama, burama.sagnia@eco3.be